



Ville de Thorigny sur Marne

Budget Primitif 2019

Présentation brève et synthétique

I -BUDGET VILLE

1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2019

Dans la continuité des budgets précédents, le budget 2019 s'inscrit dans un contexte toujours difficile pour les collectivités locales : faible croissance nationale, stagnation des dotations de l'Etat, augmentation des prélèvements.

Cependant, le budget a été élaboré sur la base des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité (identiques depuis 2009)
- Maintien de la capacité d'autofinancement
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement en assurant un service public de qualité aux administrés
- Poursuite d'un programme de travaux d'investissement répondant aux besoins des habitants : les dépenses habituelles visant à la réhabilitation du patrimoine communal et des travaux de mise en conformité avec les normes en vigueur ainsi que la réalisation d'opérations spécifiques telles que le Parc des sports tranche 2, des acquisitions foncières et le projet centre-ville visant à favoriser l'implantation de services publics locaux et l'aménagement de nouveaux locaux pour la poste et le cabinet médical.

2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2019

A- Section de Fonctionnement : 12 944 252,48€

1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont principalement constituées par :

- La fiscalité : Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 5,88 M€. On distingue une hausse significative des bases de taxes d'habitation (4,94%) ainsi qu'une augmentation de 3,25% des taxes foncières bâties.
- Les dotations : 2,8M€
Une stagnation des concours de l'Etat a été prévue lors de la préparation du budget. On note une hausse éphémère des subventions du Département et de la CAF. En effet, le budget 2020 sera plus difficile à financer.
- Les produits des services : 1,2M€
Les principales hausses de ce chapitre sont liées à la restauration scolaire et au remboursement de services délivrés par la Commune vis-à-vis d'autres Collectivités.

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel : 7M€

La progression de 1,80% par rapport au BP 2018 résulte non seulement de l'augmentation de la fréquentation des TAP et du Centre de Loisirs mais aussi de la hausse des charges décidées par l'Etat et enfin de la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

- Les charges à caractère général : 2,9M€

Cette année encore, il a été décidé de maintenir les travaux réalisés par les régies municipales (Bâtiments, Pôle Logistique et Espaces Verts) afin de garantir un service de qualité à la population. De plus, on note une baisse des charges courantes telles que les fluides, le nettoyage des bâtiments et l'entretien de la voirie (prestations hors marché) ;

- Les autres charges de gestion courante : 0,3M€
Ce chapitre demeure stable depuis 2015.
- Les charges financières : 0,2M€
Ce résultat est lié à la fois à la baisse des taux et à la gestion active de la dette.
- Les dotations aux amortissements : 0,3M€
Source de financement pour la section d'investissement, leur montant varie chaque année.
- Le virement à la section d'investissement : 2M€
Il est constitué non seulement par la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur (1,2M€ pour 2018) mais aussi par l'excédent de l'exercice en cours (2019 = 0,8M€). Si depuis 2015, la ville affiche un excédent de l'exercice en cours maintenu, celui de 2019 est élevé en raison d'une hausse des bases fiscales et de la maîtrise des charges de personnel et à caractère général.

B- Section d'investissement : 10 145 950,34€

1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Parmi les recettes de l'exercice, on distingue :

- Taxe d'aménagement : 0,07M€
- FCTVA : 0,3M€
- Les dotations aux amortissements : 0,3M€
- Subventions : 0,4M€
Elles concernent le complexe sportif et le cabinet médical
- Emprunt : 3,7M€
Montant exceptionnellement élevé dû à un remboursement d'un trop versé de taxe d'aménagement de 0,85M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 2,7M€
- Remboursement mensuel de l'indu de taxe d'aménagement : 0,85M€

2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations d'investissement concernent :

- Les acquisitions foncières : 0,8M€
- Le remboursement du capital des emprunts : 0,7M€
- Opérations spécifiques : 2,8M€ Parc des sports, réhabilitation du centre-ville (aménagement des locaux des services publics municipaux, de la poste et du cabinet médical)
- Les travaux bâtiments : 0,28M€
- Les travaux de voirie : 0,28M€
- Les travaux bâtiments scolaires : 0,28M€
- Les travaux en régie (bâtiments, espaces verts, pôle logistique) : 0,16M€
- L'éclairage public : 0,1M€

NOTA BENE :

Le budget consolidé s'élève à 23 090 202,82€.

Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel inscrit au Budget Primitif 2019.

3- PRINCIPAUX INDICATEURS

- L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement. Elle s'élève à 902 484€ pour cette année.
- L'épargne nette, obtenue en déduisant les charges financières de l'épargne brute affiche un très bon résultat de 552 231€.
- Capacité de désendettement : Indicateur de solvabilité qui mesure combien d'années sont nécessaires pour rembourser l'encours de la dette avec toutes les recettes de fonctionnement.

Ce ratio se révèle très satisfaisant puisqu'il s'élève à un peu plus de 6 années, la moyenne se situant entre 8 et 11 ans.

- Taux d'imposition :

Ils sont identiques depuis 2009. La progression de produit fiscal provient donc de l'augmentation des bases :

- fixée à 2,2% par la Loi de Finances pour 2019
- des logements construits récemment sur la Ville

- Ratios financiers

	Valeurs	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1093	1037
Produits des impositions directes	605	478
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1186	1125
Dépenses d'équipement brut	506	419

Encours de la dette / Population	586	849
DGF / Recettes réelles de fonctionnement	126	151

○ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la collectivité sont stables en ce qui concerne les postes permanents pourvus figurant aux tableaux des effectifs. Les emplois non permanents sont en augmentation car ils sont liés à des activités ou des missions ponctuelles qui varient selon les périodes et la fréquentation des structures de la Ville : restauration scolaire, centre de loisirs, TAP, petite enfance et jeunesse, évènementiel.

Les postes permanents vacants suite à des départs en retraite ou des mobilités ne sont pas automatiquement remplacés : une étude au cas par cas en lien avec les contraintes budgétaires et les réorganisations de service est menée.

Les emplois du niveau de la catégorie C constituent la majorité des postes pourvus. Ceux du niveau A et B sont en nombre inférieurs.

Le recours aux agents contractuels sur des postes permanents reste exceptionnel et ne concerne que certain type d'emplois. De même, la Collectivité comptabilise 1 parcours emplois compétences (PEC).

Le budget relatif aux charges de personnel est en augmentation en 2019 du fait :

- des recrutements nécessaires au fonctionnement des services
- de l'augmentation des charges patronales et du GVT
- de la mise en place du RIFSEEP

II -BUDGET SAUVIERES

1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2019

Créé le 26 juin 2018, le budget précédent a eu pour objet l'acquisition de 5 parcelles pour un montant de 850 000€. A terme, ces terrains seront revendus sous forme de lots.

Cette année, ce budget entre dans sa phase d'études, étape nécessaire avant celle des travaux puis la vente des terrains.

2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2019

A-Section de Fonctionnement : 37 350€

1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'articulent autour des produits stockés. Il s'agit de l'ensemble des coûts induits par l'acquisition des terrains (voir détail des dépenses de fonctionnement).

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont constituées par :

- Les frais de notaire : 12 000€
- Les études et frais de géomètre : 20 000€
- Les services bancaires : 850€
La commission sur emprunt se monte à 0,10% du montant emprunté.
- Les intérêts d'emprunt versés sur l'exercice : 3 000€
- Les intérêts d'emprunt versés en 2020 mais se rapportant à l'exercice 2019 : 1 500€

B- Section d'investissement : 887 350€

1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les restes à réaliser : emprunt de 850 000€
- L'avance remboursable provenant du budget Ville : 37 350€

2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le résultat 2018 : 850 000€
- Le coût des terrains stockés comprenant les charges de fonctionnement liées à l'acquisition des parcelles : 37 350€
On notera que les coûts de stockage apparaissent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.